

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 1/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Peinture en zinc**

UFI: 4HJH-X9ER-UA23-JA58

Code du produit: 2362979

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déconseillées: Peinture en zinc. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

Utilisations déconseillées: une application autre que celle mentionnée ci-dessus.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Détails du distributeur:

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: info@obo.de

Responsable du SDS:

OBO Bettermann Produktion Deutschland GmbH & Co. KG

Hüingser Ring 52, 58710 Menden (Sauerland), Allemagne

Tel.: +49 2373 890

Fax: +49 2373 89238

E-mail: info@obo.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison du Luxembourg:

Numéro de téléphone: (+352) 8002 5500 (Centre de toxicologie du Luxembourg)

Numéro de téléphone gratuit accessible 24 /7. Les experts répondent à toutes les questions urgentes sur les produits dangereux français, néerlandais et anglais

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Catégories de danger

Mentions de danger

Flam. Liq. 3

H226

Liquide et vapeurs inflammables

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée

Eye Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)

Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 2/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolong.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit: Nom de marque: **Peinture en zinc**

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène;  
Hydrocarbures, C9, aromatiques

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

**Attention**

Mentions de danger:

<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolong.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Indications complémentaires: -

Conseils de prudence– généraux:

**P101**            En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Conseils de prudence– prévention:

- P210**            Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P240**            Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241**            Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant.
- P260**            Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.
- P280**            Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 3/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## Conseils de prudence– intervention:

**P303 + P361 + P353**    EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]

**P305 + P351 + P338**    EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Conseils de prudence– Stockage:

**P403 + P233**    Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**P403 + P235**    Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**P405**    Garder sous clef.

## Conseils de prudence– Élimination:

**P501**    Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Indication de danger détectable au toucher: nécessaires à la distribution au les consommateurs.

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : pas nécessaire.

Informations relatives au transport: Rubrique 14.

Valeur limite de l'UE pour ce produit (A/i) : 500 g/l (2010)

Ce produit contient un maximum de 500 g/l de COV.

## 2.3. Autres dangers

La formation d'un mélange vapeur/air explosif est possible.

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Description chimique: Mélanges des substances suivantes et de substances non dangereuses.

#### Composants dangereux

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	Catégories de danger	Mentions de danger	Quantité en %
Poudre de zinc (stabilisé) Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119467174-37	231-175-3	7440-66-6	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H400 (M=1) H410 (M=1)	<25

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1 Date de sortie /dernière révision: Date de sortie: 28. 02. 2023 Page: 4/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023 Date de révision: 31. 07. 2025

Nom de la substance	Numéro CE	Numéro CAS	Catégories de danger	Mentions de danger	Quantité en %
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32	905-588-0	-	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 Acute Tox. 4 STOT SE 3 STOT RE 2	H226 H304 H312 H315 H319 H332 H335 H373	10 - 25
Hydrocarbures, C9, aromatiques Numéro d'enregistrement REACH: 01-21194555851-35	918-668-5	128601-23-0	Flam. Liq. 3 Asp. Tox. 1 STOT SE 3 STOT SE 3 Aquatic Chronic 2	H226 H304 H335 H336 H411	≥10 - <25
Poudre (stabilisée) d'aluminium Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529243-45	231-072-3	7429-90-5	Water-react. 2 Flam. Sol. 1	H228 H261	2.5 - 10
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486659-16	265-150-3	64742-48-9	Asp. Tox. 1 (Note P)	H304	2.5 - 10

*Note P:* La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Eines 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301 + P310-P331 s'appliquent.

Texte des phrases H et des sigles de classification (CLP) cf. rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Instructions générales: Ne rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente ou en état convulsif.

Inhalation: Le blessé doit être posé au repos à l'air fraîche. En cas de malaise, appeler le médecin.

Contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant 10-15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et si cela est facile à faire. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.



# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 6/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.  
Tenir à distance les personnes qui ne participent pas au sauvetage.  
Le matériau renversé présente un risque de glisser.  
Une ventilation suffisante doit être assurée.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Il faut empêcher toute pénétration dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations.  
Avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Une ventilation adéquate doit être assurée. Toutes les sources d'inflammation doivent être éliminées. Récupérer le liquide libre par pompage. Contenir le reste ou de petites quantités avec un matériau absorbant les liquides non combustibles (sable, terre de diatomées, liant acide, liant liquide universel). Placer dans un récipient fermé et correctement étiqueté. Éliminer conformément aux réglementations locales.  
La zone contaminée ne doit pas être lavée avec de l'eau ou des détergents aqueux.  
Sur l'eau: Informer les autorités locales conformément à la réglementation.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle: Cf. Rubrique 8.  
Considérations relatives à l'élimination: Cf. Rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Maintenir les mesures générales appliquées aux opérations normales avec des substances chimiques et des liquides inflammables.  
Une ventilation adéquate doit être assurée.  
Tenir à l'écart de la chaleur radiante et des flammes nues.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux et la respiration de longue durée des vapeurs et du brouillard.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Il est interdit de manger ou fumer pendant les heures de travail.  
Température de conservation: non déterminé.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 7/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Les conditions du stockage doivent se conformer aux exigences du stockage de substances chimiques et des liquides inflammables.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé dans des contenants d'origine bien fermés.

Tenir à l'écart des rayons du soleil, de la chaleur directe et des sources d'inflammation.

Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

Température de conservation: protéger du gel.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture en zinc. Utilisation par les travailleurs professionnels, utilisation par les consommateurs.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs autorisées et valeurs-seuil de l'air des lieux de travail

(Règlement grand-ducal du 20 juillet 2018 modifiant le règlement grand-ducal du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sécurité et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.)

Nom de l'agent chimique	Numéro CE <sup>(1)</sup>	Numéro CAS <sup>(2)</sup>	Valeurs limites				Mention <sup>(3)</sup>
			8 heures <sup>(4)</sup>		Court terme <sup>(5)</sup>		
			mg/m <sup>3</sup> <sup>(6)</sup>	ppm <sup>(7)</sup>	mg/m <sup>3</sup> <sup>(6)</sup>	ppm <sup>(7)</sup>	
<i>Xylène, isomers mixtes, purs</i>	215-535-7	1330-20-7	221	50	442	100	Peau
<i>Éthylbenzène</i>	202-849-4	100-41-4	442	100	884	200	Peau

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Mesures techniques:

Ventilation adéquate (aspiration générale ou locale).

Équipement de protection individuelle:

a) La protection des yeux/du visage    Lunettes de sécurité (EN 166).

b) La protection de la peau

i. Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (EN 374).  
Matériau : caoutchouc fluoré (viton)

Temps de pénétration: >480 min.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 8/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

- Les caractéristiques des gants sont déterminées par les conditions (utilisations multiples, chargement mécanique, température, force et durée d'exposition). Le mode d'emploi du fabricant et les conditions d'application doivent être respectés.
- ii. Autres  
c) La protection respiratoire    Vêtements de protection.  
Dans des conditions normales, cette protection n'est pas nécessaire. En cas de dépassement des limites d'exposition, une protection respiratoire avec un filtre à particules est recommandée (filtre de type A2-P2, EN 14387).
- d) La protection contre les risques thermiques    Aucune donnée.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:  
Interdit d'évacuer le produit dans le sol, les eaux vivantes ou les canalisations!

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) État physique:    liquide visqueux  
b) Couleur:    selon la désignation du produit  
c) Odeur:    caractéristique  
d) Point de fusion/point de congélation:    aucune donnée  
e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:    137°C  
f) Inflammabilité:    Liquide et vapeurs inflammables.  
g) Limites inférieure et supérieure d'explosion:    Non explosif, mais la formation d'un mélange explosif gaz/vapeur/air est possible.  
0,6 V/% / 7,0 V/%  
h) Point d'éclair:    23-27°C  
i) Température d'auto-inflammation:    aucune donnée  
j) Température de décomposition:    aucune donnée  
k) pH:    aucune donnée  
l) Viscosité cinématique:  
à 40°C:    aucune donnée  
à 100°C:    aucune donnée

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 9/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

- m) Solubilité
  - Solubilité dans l'eau: pas ou peu soluble dans l'eau
  - Solubilité dans d'autres solvants: aucune donnée
- n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): aucune donnée
- o) Pression de vapeur (à 20°C): 210 hPa
- p) Densité et/ou densité relative (à 20°C ): 1.1-1.7 g/cm<sup>3</sup>
- q) Densité de vapeur relative: aucune donnée
- r) Caractéristiques des particules: aucune donnée

## 9.2. Autres informations

- Température d'allumage: 450°C
- VOC: max. 500 g/L
- Teneur en solvants organiques: 37-42 %
- Teneur en solides: 58-63 %
- Viscosité dynamique: 2500 - 25000 mPas

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité: Il n'y a pas de danger connu.
- 10.2. Stabilité chimique: Stable en conditions d'utilisation recommandées.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Réaction avec l'eau (formation d'hydrogène)
- 10.4. Conditions à éviter: Humidité.
- 10.5. Matières incompatibles: Non connu.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux: En cas d'utilisation recommandée il n'y a pas de produits de décomposition dangereux. Gaz d'échappement dangereux: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 11/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Produit:

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 08 01 11\*

Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

#### Déchets d'emballages:

Les emballages contaminés doivent être traités conformément au règlement cité ci-dessus et aux réglementations de l'Union Européenne.

Code d'identification des déchets (2000/532/CE): 15 01 10\*

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

L'élimination doit être conforme aux réglementations nationales et locales.

#### Eaux usées:

Dans tous les cas, il convient de veiller à la conformité avec les réglementations communautaires, nationales et locales. Il incombe à l'utilisateur de connaître toutes les réglementations nationales et locales pertinentes.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3 (code de classification: F1)
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	dangereux pour l'environnement
Polluant marin	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Quantité limitée / Quantité exceptée:	51 / E1
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E
EmS:	F-E, S-E
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	n'est pas applicable
Transport par eau:	
Transport fluvial/ transport maritime	ADN/IMDG: Ne s'applique pas au produit.
Transport aérien:	ICAO / IATA: Ne s'applique pas au produit.

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 12/(15)  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégorie Seveso : P5.c, E2.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Non disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances pour contribuer à la sécurité du transport, manipulation et utilisation du produit. Ces données couvrent uniquement le produit indiqué. Les paramètres physiques et chimiques indiqués décrivent le produit du point de vue des spécifications de sécurité. Ils ne garantissent pas les propriétés spécifiques du produit et ne font pas l'objet de contrat ou de spécifications de produit.

Le fabricant et le distributeur n'assument aucune responsabilité pour les dégâts résultant d'un usage inapproprié ou non recommandé. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se référer aux textes législatifs et réglementaires, ainsi qu'aux recommandations d'utilisation relatives au produit.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3	H226	test du point d'éclair
Skin Irrit. 2	H315	calculée
Eye Irrit. 2	H319	calculée
STOT SE 3	H335	calculée
STOT RE 2	H373	calculée
Aquatic Chronic 2	H411	calculée

*Le texte entier des phrases H énumérées dans la partie 3 de la fiche technique de sécurité, ainsi que de la classe et de la catégorie de danger:*

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H228	Matière solide inflammable
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1

Date de sortie /dernière révision:  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023  
Date de révision: 31. 07. 2025

Page: 13/(15)

H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, catégorie 3
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée, catégorie 2
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique de catégorie 2

## Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

ADN	(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road) Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	(Acute Toxicity Estimate) Estimation de la toxicité aiguë
BCF	(Bioconcentration Factor) Facteur de bioconcentration (FBC)
Bw	(Body Weight) Poids corporel
C&L	(Classification and Labelling) Classification et étiquetage
CAS	(Chemical Abstracts Service) numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique
CE	Communauté européenne

# Fiche de données de sécurité

(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1

Date de sortie /dernière révision:  
(Fabricant) - / 02. 02. 2023

Date de sortie: 28. 02. 2023  
Date de révision: 31. 07. 2025

Page: 14/(15)

CLP	(Classification, Labelling and Packaging) Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	(Carcinogenic, Mutagenic or toxic to Reproduction) Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA	(Chemical Safety Assessment) Évaluation de la sécurité chimique.
CSR	(Chemical Safety Report) Rapport sur la sécurité chimique
DBO	(Biochemical Oxygen Demand) Demande biochimique en oxygène:
DCO	(Chemical oxygen demand) Demande chimique en oxygène: .
DMEL	(Derived Minimal Effect Level) Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	(Derived No Effect Level) Dose minimale pour un risque acceptable
ECHA	(European Chemicals Agency) Agence européenne des produits chimiques
EC <sub>50</sub>	(Effective Concentration 50%) Concentration efficace 50% La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ErC <sub>50</sub>	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
Ed <sub>50</sub>	(Effective Dose 50%) Dose effective 50%. La dose effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
ELINCS	(European List of Notified Chemical Substances) Liste européenne des substances chimiques notifiées)
ES	(Exposure Scenario) Scénario d'exposition
IARC	(International Agency for Research on Cancer) Centre international de recherche sur le cancer
IATA	(International Air Transport Association) Association Internationale du Transport Aérien
IMDG	(International Maritime Dangerous Goods) Code maritime international des marchandises dangereuses
LC <sub>50</sub>	(Lethal Concentration 50%) Concentration létale à 50%
LD <sub>50</sub>	(Lethal Dose 50%) Dose létale à 50%
LOAEC	(Lowest Observed Adverse Effect Concentration) Concentration minimale avec effet observé.
LOAEL	(Lowest Observed Adverse Effect Level) Dose minimale avec effet nocif observé
LOEC	(Lowest Observed Effect Concentration) concentration efficace la plus faible observée
LOEL	(Lowest Observed Effect Level) Dose minimale avec effet observé.
NOEC	(No observed effect concentration) Concentration sans effet observé
NOEL	(No observed effect level) Effet non observé
NLP	(No-Longer Polymer) Ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEL	(No Observed Adverse Effect Level) Effet non observé (nocif)
N° CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
OECD	(Organisation for Economic Cooperation and Development) Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	(Persistent Bioaccumulative and Toxic) Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	(Predicted No-Effect Concentration) Concentration(s) prédite(s) sans effet
ppm	(parts/million) Parties par million
REACH	(Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	(Regulations concerning the International carriage of Dangerous Goods by Rail) Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

**Fiche de données de sécurité**  
**(conformément au règlement (CE) n° 1907/2006)**



Nom du produit: **Peinture en zinc**

Numéro de version: 2.1    Date de sortie /dernière révision:    Date de sortie: 28. 02. 2023    Page: 15/(15)  
 (Fabricant) - / 02. 02. 2023    Date de révision: 31. 07. 2025

SVHC                    (Substance of Very High Concern) substance extrêmement préoccupante  
 TWA                    Moyenne pondérée dans le temps  
 UVCB                    (substance of unknown or variable composition, complex reaction products or biological materials) Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques  
 VOC                    (Volatile organic compounds) Composés Organiques Volatils (COV)  
 vPvB                    (Very Persistent and very Bio-accumulative) très persistant et très bioaccumulable  
 WEL                    Limite d'exposition en milieu de travail

Révision:

Rubrique	L'objet de changement	Date	Numéro de version
2.2. 3.2. 8.1. 9. 10. 1-16.	Éléments d'étiquetage Composition/informations sur les ingrédients Paramètres de contrôle Propriétés physiques et chimiques Stabilité et réactivité Autres corrections	08. 07. 2024	2
1.3. 1-16.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Autres corrections	31. 07. 2025	3